



CLEVELAND

Province de Québec
MRC du Val-Saint-François
Municipalité du Canton de Cleveland

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR DU
**RÈGLEMENT NUMÉRO 596 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT SUR L'ÉPANDAGE DE
BOUES NUMÉRO 379**

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 6 mars 2023, le RÈGLEMENT NUMÉRO 596 intitulé :

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR L'ÉPANFAGE DE BOUES
NUMÉRO 379

Le Règlement numéro 596 est disponible au bureau de la municipalité situé au 292, chemin de la Rivière, à Cleveland, aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

Donné à Canton de Cleveland, ce 7 mars 2023.

Martin Lessard
Directeur général/greffier-trésorier
Municipalité du Canton de Cleveland